

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 19 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 15

Présents

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD.

Valérie BOULESTIN, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Nicolas ESPINACO, excusé, a donné pouvoir à Guy CAVALIE, Emilie BRUNO excusée a donné pouvoir à Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI, excusée, a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, excusé a donné pouvoir à Georges ISSIOT.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

1-Convention avec « La Boutique éphémère »

Le maire donne lecture de la convention avec la Boutique éphémère qui s'installe dans la salle du rez-de-chaussée de la Tour de Modon du 12 août au 10 septembre 2023.

C'est une exposition vente d'artisans d'art, la location est fixée à 1 € par jour d'ouverture et par exposant.

Le maire propose de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et mandate le Maire pour la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20230609-del1-9juin23-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 19 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 15

Présents

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD.

Valérie BOULESTIN, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Nicolas ESPINACO, excusé, a donné pouvoir à Guy CAVALIE, Emilie BRUNO excusée a donné pouvoir à Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI, excusée, a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, excusé a donné pouvoir à Georges ISSIOT.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

2-Tour de Modon-Travaux d'entretien-demande de subvention

Le maire informe que des défauts d'étanchéité sont apparus sur la Tour de Modon. Il s'agit de travaux nécessaires pour préserver le bâtiment et limiter ou arrêter les infiltrations qui ont été constatées.

- Purges des enduits intérieurs par piquetage
- Rebouchage ponctuel avec enduit à la chaux
- Mise en place de protection sur le dessus de la tour par zinc

Ce devis a été agréé par les Bâtiments de France

Le Maire propose de solliciter l'Etat, la Région et le Département suivant le plan de financement suivant :

Estimation des travaux.....7 900.00 € HT

Drac: 40%.....3 161.00 €

Conseil Régional : 20%1 580.00 €

Conseil Départemental : 10%..... 790.00 €

Reste à charge au budget communal.....2 370.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité et mandate le Maire pour présenter les dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20230609-del2-9juin23-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 19 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 15

Présents

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD.

Valérie BOULESTIN, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Nicolas ESPINACO, excusé, a donné pouvoir à Guy CAVALIE, Emilie BRUNO excusée a donné pouvoir à Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI, excusée, a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, excusé a donné pouvoir à Georges ISSIOT.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

3-convention BDP

Le Maire donne lecture de la convention de partenariat entre le Département du Lot à travers la Bibliothèque Départementale et la commune de Capdenac pour son service de lecture publique.

La convention définit les engagements des 2 parts, pour la commune cela concerne les locaux adaptés, l'amplitude d'ouverture au public, l'accès gratuit à l'offre de lecture, la politique documentaire, le suivi des collections, le personnel et la formation ; le Département s'engage être un interlocuteur privilégié, à gérer l'ingénierie de la BDL, la mise à disposition et le renouvellement des fonds de lecture, à former les acteurs du réseau départemental, à soutenir l'animation culturelle.

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction sauf avis contraire des parties avec un préavis de 3 mois.

La présente convention peut être révisée et résiliée.

En cas de contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Toulouse.

Le Maire propose d'adhérer aux termes de cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les principes de la convention et mandate le maire pour la signer

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20230609-del3-9juin23-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 19 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 15

Présents

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD.

Valérie BOULESTIN, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Nicolas ESPINACO, excusé, a donné pouvoir à Guy CAVALIE, Emilie BRUNO excusée a donné pouvoir à Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI, excusée, a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTRON, excusé a donné pouvoir à Georges ISSIOT.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

4-Fédération Départementale des « Oppida »

Le Maire informe qu'il s'agit à la base d'intégrer les fortifications et établissements de l'âge de fer dans un circuit touristique permettant leur mise en valeur (Une vingtaine de sites). L'initiative en revient au Département en la personne de madame Caroline Mey

La plupart des sites concernés étant favorables, la forme qui a été retenue est celle d'une fédération départementale des Oppida regroupant associations de mise en valeur de ces sites ainsi que les communes qui le souhaitent.

Le Maire informe qu'il est proposé d'adhérer à cette fédération afin de participer et suivre les actions qui seront mises en place. La première étant l'installation de panneaux sur chaque site intégrant des informations générales sur les sites dans leur ensemble et un zoom sur le site où se trouve le panneau.

La cotisation annuelle est de 50€.

Le Maire propose d'adhérer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les principes de fédération et mandate le maire pour finaliser l'adhésion

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20230609-del4-9juin23-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 19 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 15

Présents

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD.

Valérie BOULESTIN, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Nicolas ESPINACO, excusé, a donné pouvoir à Guy CAVALIE, Emilie BRUNO excusée a donné pouvoir à Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI, excusée, a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHATROU, excusé a donné pouvoir à Georges ISSIOT.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

5-Presbytère

Le maire rappelle la décision prise lors du précédent conseil municipal de se séparer du presbytère et de le mettre sur le marché via des agences immobilières, la procédure règlementaire a été suivie à savoir le recrutement des agences via une consultation de marché public.

Le cahier des charges prévoit la possibilité de recruter plusieurs agences et reprend les exigences du conseil municipal concernant un acheteur potentiel à savoir :

- Réhabilitation de l'immeuble avec un projet d'activité ne générant pas de nuisances pour les riverains
- Rénovation de qualité de l'immeuble tenant compte des prescriptions des Bâtiments de France
- Garanties de capacité financière à mener le projet à terme.

Les offres ont été reçues pour le 26 mai La commission communale d'appels d'offres s'est réunie 5 juin 2023.

Pour rappel, la commission est payée par l'acheteur, le prix ayant été fixé par le conseil municipal à 150 000€ net vendeur. Le prix de présentation aux acheteurs sera de 160 000€ FAI

Trois agences répondent aux critères du cahier des charges, la commission d'appel d'offres propose de les retenir et de signer un mandat simple avec chacune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de la commission d'appel d'offres et sollicite le maire pour signer les mandats simples aux agences retenues.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20230609-del5-9juin23-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

**Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC**

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 19 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 15

Présents

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD.

Valérie BOULESTIN, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Nicolas ESPINACO, excusé, a donné pouvoir à Guy CAVALIE, Emilie BRUNO excusée a donné pouvoir à Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI, excusée, a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, excusé a donné pouvoir à Georges ISSIOT.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

6-Provisions comptables pour créances non recouvrables

Le Maire rappelle que les créances accusant un retard de paiement de plus de deux ans doivent être régularisées. Il rappelle qu'il est nécessaire de constater la dépréciation de la créance afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et la décision émane du maire.

Le Maire propose de provisionner à 100% la valeur de ces créances incertaines soit 80.00 Euros, et précise que la somme a été prévue au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à(l'unanimité) la proposition du maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20230609-del6-9juin23-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 19 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 15

Présents

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD.

Valérie BOULESTIN, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Nicolas ESPINACO, excusé, a donné pouvoir à Guy CAVALIE, Emilie BRUNO excusée a donné pouvoir à Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI, excusée, a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, excusé a donné pouvoir à Georges ISSIOT.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

6- Mise en non-valeur

Le Maire informe que la trésorerie demande d'abandonner des créances concernant

Année	Titre	Prestataire	Objet	Montant
2018	198	DELBOS Eric	Droit de place marché estival	27.00 €
2020	226	KREA QUERCY	Droit de place marché estival	18.00 €
2022	105	REVEL Robert	Droit de place Marché aux truffes	35.00 €

Le montant total est de 80.00€

Le maire propose d'approuver la mise en non-valeur de cette somme, précise que ce montant a été provisionné au BP 2023 au compte 6541.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en non-valeur de l'ensemble des titres irrécouvrés ci-dessus présentés par le comptable public.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Annule et remplace la délibération du conseil municipal du 9 juin 2023, enregistrée en préfecture sous le N° AR 046-214600553-20230609-del6-9juin23-DE, en raison d'une erreur de plume.

Au registre sont les signatures.

Le Maire



<p>Accusé de réception en préfecture 046-214600553-20230609-del6AR-9juin23-DE Date de télétransmission : 03/07/2023 Date de réception préfecture : 03/07/2023</p>
--

Département du Lot
Arrondissement de FIGEAC
Canton de Figeac Ouest
Commune de CAPDENAC

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-trois, le 09 juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à mairie, à 19 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 15

Présents

Annie IMBERT, Georges ISSIOT, Josiane SENAC, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Catherine GREGORY, Mylène LASFARGUES, Lucien OLIVER, Philippe RIMBAUD.

Valérie BOULESTIN, excusé a donné pouvoir à Annie IMBERT, Nicolas ESPINACO, excusé, a donné pouvoir à Guy CAVALIE, Emilie BRUNO excusée a donné pouvoir à Josiane SENAC, Marie SULKOWSKI, excusée, a donné pouvoir à Philippe RIMBAUD, Jacques MAUREL-CHARTROU, excusé a donné pouvoir à Georges ISSIOT.

Catherine GREGORY a été nommée secrétaire.

7-Adressage Vallée Ouest et RD 840

Le maire informe de la volonté de continuer à produire un adressage aux zones résidentielles de la commune et propose d'attribuer des numéros et noms de rue sur les secteurs de la Vallée Ouest et la RD 840, à l'ouest de la commune.

Le Maire propose pour les voies suivantes :

Vallée Ouest :

- VC 05 hors agglomération,
De la RD 840 au village du Soulié Route du Soulié
- VC 05 hors agglomération
Du village du Soulié à la RD 822 Route des Cazals
- Village du Soulié hors agglomération
De la VC 05 à la voie ferrée Impasse de la Maisonette
- Village du Soulié hors agglomération
De la VC 05 aux parcelles D 931 et 426 Impasse du Soulié
- Nicouveau hors agglomération
De la VC 05 (D 1302) à la parcelle D 500 Impasse de Nicouveau
- Bouby hors agglomération
De la VC 05 au ruisseau d'Herbemols Chemin de Bouby
- Les Cazals hors agglomération
De la VC 05 à la parcelle D 176 Impasse du Touron
- Les Cazals hors agglomération
De la VC 05 à la parcelle D 936 Impasse des Cazals
- La Madeleine hors agglomération
De la RD 822 à la parcelle D 90 Chemin de la Conserverie
- La Madeleine hors agglomération
De la RD 822 à la parcelle D D72 Impasse de la Madeleine
- La Madeleine hors agglomération
De la RD 822 à la parcelle D 51 Impasse de l'Escadasse

Hors agglomération, le numérotage se fera au mètre depuis le point de départ de chaque rue.

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20230609-del7-9juin23-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Adressage rural le long de la RD 840

- RD840, hors agglomération
De la RD 208 au giratoire de Lacapelette Route de Figeac
- RD840, hors agglomération
De la RD 208 à l'agglomération du Port Route des Plantades

Hors agglomération, le numérotage se fera au métrage depuis le point de départ de chaque rue.
Les plaques seront fournies par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la proposition à l'unanimité et mandate le Maire pour prendre un arrêté pour légaliser cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire

The image shows the official seal of the Municipality of Capdenac-Barre, which is circular and contains the text 'Municipalité de CAPDENAC-BARRE' and '(13)'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Accusé de réception en préfecture
046-214600553-20230609-del7-9juin23-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023